

RCS : CHALON SUR SAONE

Code greffe : 7102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1984 B 00113

Numéro SIREN : 329 073 282

Nom ou dénomination : SAINT-GOBAIN SEVA

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2023 sous le numéro de dépôt 4113



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

SAINT-GOBAIN SEVA SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022
SAINT-GOBAIN SEVA SAS
43, rue du Pont de Fer - 71100 Chalon-sur-Saône

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

SAINT-GOBAIN SEVA SAS

43, rue du Pont de Fer - 71100 Chalon-sur-Saône

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'associée unique de la société SAINT-GOBAIN SEVA SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associée unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAINT-GOBAIN SEVA SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les stocks et les créances clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Chalon-sur-Saône, le 9 mai 2023

KPMG SA

Samuel
Brunner

Signature
numérique de
Samuel Brunneval

Date: 2023.05.09
18:44:24 +02'00'

Samuel Brunneval
Associé

SAINT-GOBAIN SEVA SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2022

2050 : Bilan - Actif

Désignation de la société : 73090 - SAINT-GOBAIN SEVA

DGFIP N° 2050

Siret : 32907328200025

Milésime 2023

Pôle : Canalisation - Canalisation

Documents liés

Remontée : Liasse fiscale 2022 - IS (société intégrée) - Réelle

Utilisateur : Z54FA59061DD1854805 - Michel MALLET

(*) Exercice 2014 (milésime 2015) : suppression de la colonne N-1 => pas de télétransmission au titre de la campagne TDPC 2015. NB : ces données sont provisoirement conservées pour faciliter la transition.

Cliùture au : 31/12/2022

Néant : []

BILAN - ACTIF	Exercice N			N-1 (*)	
	Brut	Amortiss., prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (I)	AA				
Frais d'établissement	AB	AC			
Frais de développement	CX	CQ			
Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	650 000,16	650 000,16	
Fonds commercial (1)	AH	AI	60 221,62	60 221,62	
Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	3 595 885,27	3 561 306,93	34 578,34
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			22 766,47
TOTAL Immobilisations incorporelles			4 306 107,05	4 271 528,71	34 578,34
Terrains	AN	AO	1 830 785,47	693 542,63	1 137 242,84
Constructions	AP	AQ	18 166 198,83	14 575 458,95	3 590 739,88
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	33 509 236,13	29 325 404,29	4 183 831,84
Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2 307 762,81	2 120 151,36	187 611,45
Immobilisations en cours	AV	AW	4 522 176,04		4 522 176,04
Avances et acomptes	AX	AY	407 866,00		407 866,00
TOTAL Immobilisations corporelles			60 744 025,28	46 714 557,23	14 029 468,05
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
Autres participations	CU	CV			
Créances rattachées à des participations	BB	BC			
Autres titres immobilisés	BD	BE	67,65		67,65
Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières	BH	BI	11 976,70		11 976,70
TOTAL Immobilisations financières			12 044,35		12 044,35
TOTAL (II)			65 062 176,68	50 988 085,94	14 076 090,74
Matières premières, approvisionnements	BL	BM	2 606 684,45	608 316,00	1 998 368,45
En cours de production de biens	BN	BO	3 410 117,45	43 582,00	3 366 535,45
En cours de production de services	BP	BQ			
Produits intermédiaires et finis	BR	BS	10 039 931,55	83 879,00	9 956 052,55
Marchandises	BT	BU	141 626,93		141 626,93
TOTAL Stocks			16 198 360,38	735 777,00	15 462 583,38
Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	1 206 312,74		1 206 312,74
Clients et comptes rattachés (3)	BX	BY	10 625 588,83	7 763,55	10 617 825,28
Autres créances (3)	BZ	CA	1 487 942,11		1 487 942,11
Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
TOTAL Créances			12 113 530,94	7 763,55	12 105 767,39
Valeurs mobilières de placement Dont actions propres ;	CD	CE			
Disponibilités	CF	CG	732 104,18		732 104,18
TOTAL Trésorerie			732 104,18		732 104,18
Charges constatées d'avance (3)	CH	CI	26 191,50		26 191,50
TOTAL (III)			30 276 489,74	743 540,55	29 532 959,19
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Ecart de conversion actif (VI)	CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	IA	95 338 676,42	51 729 626,49	43 609 049,93
Renvois :					
(1) Dont droit au bail		CP			
(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes					
(3) Parts plus d'1 an		CR			
Clause de réserve de propriété :					
Immobilisations		Stocks			
		Créances			

2051 : Bilan - Passif avant répartition

Désignation de la société : 73090 - SAINT-GOBAIN SEVA

DGFIP N° 2051

Siret : 32907328200025

Pôle : Canalisation - Canalisation

Remontée : Liasse fiscale 2022 - IS (société intégrée) - Réelle

Documents liés

Milésime 2023

Utilisateur : 254FA5900510D1954805 - Michel MALLEY

(* Exercice 2014 (milésime 2015) : suppression de la colonne N-1 => pas de télétransmission au titre de la campagne TDFC 2015. NB : ces données sont provisoirement conservées pour faciliter la transition.

Closure au :

31/12/2022

Néant : []

BILAN - PASSIF				Exercice N	Exercice N-1 (*)	
Capital social ou individuel (1)	(Dont verse :	12 200 000,00	DA	12 200 000,00	12 200 000,00	
Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	1 005,96	1 005,96	
Ecart de réévaluation (2)	(Dont écart d'équivalence	EK	DC			
Réserve légale (3)			DD	1 220 000,00	1 220 000,00	
Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
Réserves réglementées	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	DF			
Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants	EJ	DG			
TOTAL réserves				1 220 000,00	1 220 000,00	
Report à nouveau			DH	1 490 965,64	366 208,69	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	4 570 134,84	4 343 572,15	
Subventions d'investissement			DJ	30 657,10	30 657,10	
Provisions réglementées			DK	1 849 140,80	1 907 328,08	FR N :
TOTAL (I)			DL	21 361 904,34	20 068 763,98	12 167 736,14
Produit des émissions de titres participatifs			DM			
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques			OP	98 000,00	602 000,00	
Provisions pour charges			OQ	2 643 032,60	1 759 584,46	
TOTAL (III)			OR	2 741 032,60	2 361 584,46	
Emprunts obligataires convertibles			OS			
Autres emprunts obligataires			OT			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	48 209,01	73 414,84	
Emprunts et dettes financières divers	(Dont emprunts participatifs	EI	DV	2 092 680,93		Rappel 2057 :
TOTAL dettes financières				2 140 889,94	73 414,84	2 140 889,94
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	2 457 161,58	1 121 057,55	OK
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	7 396 559,27	6 383 236,86	
Dettes fiscales et sociales			DY	6 607 794,35	5 277 455,22	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
Autres dettes			EA	903 707,85	2 097 859,06	Rappel 2057 :
TOTAL dettes d'exploitation				17 365 223,05	14 879 608,69	14 908 061,32
Produits constatés d'avance (4)			EB			2 457 161,73
TOTAL (IV)			EC	19 506 112,99	14 953 023,53	
Ecart de conversion passif (V)			ED			Rappel Actif N :
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	43 609 049,93	37 383 377,97	43 609 049,93
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B			OK
(2) Dont :	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C			
	cart de réévaluation libre		1D			
	réserve de réévaluation (1976)		1E			
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme			EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	17 048 951,26	13 831 965,98	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

2052 : Compte de résultat de l'exercice (en liste)

Désignation de la société : 73090 - SAINT-GOBAIN SEVA

DGFIP N° 2052

Siret : 32907328200025

Pôle : Canalisation - Canalisation

Remontée : Liasse fiscale 2022 - IS (société intégrée) - Réelle

Documents liés

Millésime 2023

Utilisateur : 254FA590D51DD1954B05 - Michel MALLET

(* Exercice 2014 (millésime 2015) : suppression de la colonne N-1 => pas de télétransmission au titre de la campagne TDFC 2015. NB : ces données sont provisoirement conservées pour faciliter la transition.

Clôture au :

31/12/2022

Néant : []

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice N						Exercice N-1 (*)
	France		Exportation		Total		
Ventes de marchandises	FA	331 740,21	FB	60 664,44	FC	392 404,65	491 534,97
Production vendue							
Biens	FD	13 556 708,49	FE	59 087 786,18	FF	72 643 494,67	63 364 780,18
Services	FG	16 200,69	FH		FI	16 200,69	63 334,85
Chiffres d'affaires nets	FJ	13 803 649,39	FK	59 148 450,82	FL	73 052 100,01	63 919 650,00
Production stockée					FM	2 998 973,88	-914 332,94
Production immobilisée					FN	48 731,03	71 220,35
Subventions d'exploitation					FO	41 409,67	56 844,99
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP	3 957 368,17	3 763 853,83
Autres produits (1) (11)					FQ	138 011,94	368 984,11
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	80 236 594,70	67 266 220,34
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	288 100,90	361 833,60
Variation de stock (marchandises)					FT	-18 024,55	-14 761,09
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de					FU	19 025 602,23	14 409 699,90
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV	3 634,33	-436 578,38
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)					FW	25 909 811,02	18 978 311,31
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	1 178 210,53	847 746,88
Salaires et traitements					FY	14 632 430,24	13 982 152,16
Charges sociales (10)					FZ	5 978 445,38	5 843 405,97
Dotations d'exploitation					GA	2 183 996,40	2 225 096,13
Sur immobilisations					GB		
is aux amortissements					GC	825 138,47	958 999,99
is aux provisions					GD	3 015 278,87	3 613 408,00
actif circulant : dotations aux provisions					GE	632 755,52	512 134,72
r risques et charges : dotations aux provisions					GF	73 655 379,34	61 281 449,19
Autres charges (12)					GG	6 581 215,36	5 984 771,15
Total des charges d'exploitation (4) (II)							
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							
Bénéfice attribué ou perte transférée					(I)		
Perte supportée ou bénéfice transféré					(IV)		
Produits financiers de participations (5)					GJ		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 284,68	93,52
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
Différences positives de change					GN	13 316,24	2 309,96
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP	14 600,92	2 403,48
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ		
Intérêts et charges assimilées (6)					GR	9 167,37	66,00
Différences négatives de change					GS	16 811,80	2 309,60
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	25 979,17	2 375,60
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	-11 378,25	27,88
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	6 569 837,11	5 984 799,03

2053 : Compte de résultat de l'exercice (suite)

Désignation de la société : 73090 - SAINT-GOBAIN SEVA

DGFIP N° 2053

Siret : 32907328200025

Pôle : Canalisation - Canalisation

Remontée : Liasse fiscale 2022 - IS (société intégrée) - Réelle

Documents liés

Millésime 2023

Utilisateur : 254FA590D51DD1954805 - Michel MALLET

(* Exercice 2014 (millésime 2015) : suppression de la colonne N-1 => pas de télétransmission au titre de la campagne TDFC 2015. NB : ces données sont provisoirement conservées pour faciliter la transition.

Closure au :

31/12/2022

Néant : []

COMPTÉ DE RÉSULTAT (SUITE)		Exercice N	Exercice N-1 (*)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	4 717,20	360,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB		4 836,13
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	317 164,39	341 693,07
Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	321 881,59	346 889,20
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	3 811,82	20 466,59
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF		21 646,05
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	269 874,12	305 681,26
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	273 685,94	347 793,90
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	48 195,65	-904,70
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ	675 907,92	650 525,18
Impôts sur les bénéfices (X)	HK	1 371 990,00	989 797,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	80 573 077,21	67 615 513,02
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	76 002 942,37	63 271 940,87
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	HN	4 570 134,84	4 343 572,15
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont produits de locations immobilières	HY		
produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
(3) Dont Crédi-bail mobilier	HP		
Crédi-bail immobilier	HQ		
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) à compter de 2016	RC		
(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D) à compter de 2016	RD		
(9) Dont transferts de charges	A1		
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles - facultatives (A6) / obligatoires (A9)	A5		
dont cotisations facultatives Madelin	A7		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels :		Exercice N	
Accédez au complément de page Cerfa		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
TOTAL général		273 686	345 141
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
Accédez au complément de page Cerfa		Charges antérieures	Produits antérieurs
TOTAL général			

Société Saint-Gobain SEVA

Société par actions simplifiée au Capital de 12.200.000 euros

Siège Social : CHALON-SUR-SAONE

R.C.S. B 329 073 282

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX 2022

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	2
2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	2
2.1. Principes comptables.....	2
2.2. Principales méthodes utilisées.....	2
2.2.1. Immobilisations et amortissements.....	2
2.2.2. Stocks.....	4
2.2.3. Créances.....	4
2.2.4. Conversion des créances et des dettes libellées en devises.....	4
2.2.5. Disponibilités et concours bancaires courants.....	5
2.2.6. Retraites, indemnités de départ à la retraite et médailles du travail.....	5
2.2.7. Provision pour risques et charges.....	5
2.2.8. Chiffre d'affaires.....	5
3. NOTES SUR LE BILAN.....	6
3.1. Immobilisations.....	6
3.2. Actif circulant.....	7
3.3. Capitaux propres.....	8
3.4. Provisions.....	9
3.5. Etat des créances et dettes par échéances.....	10
3.6. Comptes rattachés.....	10
3.7. Transactions avec des parties liées.....	11
4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	12
4.1. Ventilation du chiffre d'affaires.....	12
4.2. Dépenses de recherche et coûts de développement comptabilisés en charges.....	12
4.3. Résultat financier.....	12
4.4. Résultat exceptionnel.....	12
4.5. Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel.....	13
4.6. Accroissements et allègements de la dette future d'impôt.....	14
5. AUTRES INFORMATIONS.....	16
5.1. Engagements financiers.....	16
5.2. Effectif moyen.....	17
5.4. Rémunération des organes d'Administration.....	17
5.5. Consolidation.....	17
5.6. Intégration fiscale.....	17
5.7. Autres opérations présentant des risques et des avantages pour la société non traduits au bilan.....	17
5.8. Autres éléments significatifs.....	17
5.9. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice.....	18

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31 mars 2023 par le Président.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires de la Société, dont une partie est gérée à l'avancement pour l'activité de fabrication d'équipements industriels (Syspro), s'est élevé à 73 052 K€, soit une hausse de +14 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation résulte de l'évolution de la demande de produits issus des activités industrielles de la société. L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 a d'importantes répercussions sur les marchés financiers et les prix de certaines matières premières et va impacter l'ensemble de l'économie mondiale.

Notre société n'entretient pas de relation commerciale et n'est pas dépendante d'un des deux pays cités ci-dessus. Par conséquent, la société n'anticipe pas d'impact significatif de cette crise sur ses états financiers.

Néanmoins, l'association n'est pas en mesure, à ce jour, d'évaluer les conséquences indirectes de cette crise sur son activité (notamment l'impact sur le prix des énergies, l'impact sur le financement de notre société, ou encore sur la sécurité des systèmes d'informations...). En tout état de cause, aucune difficulté relative à la continuité d'exploitation n'est à considérer.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1. Principes comptables

Les états financiers sont établis conformément au Plan Comptable Général en vigueur, aux dispositions de la législation française et aux principes généralement admis en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement ANC 2018-07 du 10 décembre 2018 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général. Le principe de continuité d'exploitation étant garanti par le soutien du groupe.

2.2. Principales méthodes utilisées

2.2.1. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Le coût d'acquisition comprend :

- le prix d'achat,
- les coûts directement attribuables à l'acquisition ou à la mise en place du bien, engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionnement du bien.

Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés dans le coût d'acquisition.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évalués à leur coût de production. Le coût de production comprend :

- le coût d'acquisition des matières premières consommées,
- les charges directes de production,
- les charges indirectes nécessaires à la mise en place et en état de fonctionner du bien.

Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés dans le coût de production.

a) Immobilisations incorporelles

Les frais de recherche sont inclus dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont exposés. En revanche, les coûts de développement correspondant à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont enregistrés en immobilisations incorporelles pendant l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de vie estimée du projet, n'excédant pas 5 ans.

Les brevets et marques pour lesquelles la durée de consommation des avantages économiques attendus est déterminable sont amortis linéairement sur une durée réelle d'utilisation allant de 7 à 20 ans. Les licences d'utilisation et les frais de développement des logiciels à usage commercial sont amortis linéairement sur une durée allant de 3 à 5 ans selon leur durée de vie estimée.

Les fonds de commerce sont amortis linéairement sur une durée de 5 à 25 ans et sont entièrement amortis.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, à l'exception de celles acquises antérieurement au 31 décembre 1976 qui figurent au bilan à leur valeur réévaluée à cette date (réévaluation légale).

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire ou dégressif.

Les principales durées estimées d'utilisation des biens peuvent être résumées comme suit :

	Durée	Mode Linéaire / Dégressif
- constructions	25 ans	L
- matériel et outillage	5 à 10 ans	L / D
- matériel de transport	4 ans	L
- matériel de bureau et informatique	4 à 10 ans	L / D
- mobilier	10 ans	L
- agencements des constructions	10 ans	L

Les amortissements dérogatoires, correspondant à la différence entre les amortissements calculés en application des dispositions fiscales et les amortissements calculés sur la durée d'utilisation prévue, figurent sous la rubrique "Provisions réglementées" au passif du bilan.

Lorsque la valeur d'utilité d'un ensemble d'immobilisations corporelles est jugée notablement inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation ou un amortissement exceptionnel est constaté.

c) Immobilisations financières

Les titres de participation sont valorisés à leur coût d'acquisition ou valeur d'apport, frais accessoires inclus.

La conversion en euros de la valeur des titres libellés en devises est faite au cours de change à la date d'acquisition.

Périodiquement, et notamment lors de l'inventaire, les titres sont évalués à leur valeur d'utilité. L'estimation de la valeur d'utilité tient compte des différents critères dont la quote-part de capitaux propres sociaux et la quote-part d'actif net comptable consolidé.

Au cas par cas des tests spécifiques peuvent être effectués afin de déterminer la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs sur la base des *business plans* (ou budgets prévisionnels à long terme) hors frais financiers, mais après impôt.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute (ou valeur nette comptable), une dépréciation est constituée. Si elle est supérieure, la plus-value latente n'est pas comptabilisée. Aucune compensation n'est pratiquée entre plus et moins-values.

2.2.2. Stocks

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont évalués à leur coût d'acquisition, qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires, selon la méthode du prix moyen pondéré.

Les stocks d'encours et de produits finis sont valorisés selon la méthode du prix de revient complet de production, qui comprend les coûts directs et indirects de production. Le prix de revient est calculé selon la méthode du coût moyen pondéré.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur brute s'avère supérieure à la valeur de marché ou à la valeur nette de réalisation.

La valeur de réalisation est notamment estimée en fonction des perspectives de revente et du niveau d'obsolescence des produits.

Les travaux en-cours font l'objet d'une dépréciation à hauteur du résultat brut commercial négatif prévu, le cas échéant.

La Société procède à un inventaire exhaustif des stocks, en lieu et place d'un inventaire tournant, à l'exception des grandes classes de matières premières pour lesquelles un inventaire selon les deux méthodes est maintenu.

2.2.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas.

2.2.4. Conversion des créances et des dettes libellées en devises

Les dettes et créances libellées en devises et ayant fait l'objet d'une couverture à terme figurent au bilan au cours de couverture garanti.

Les dettes et les créances n'ayant pas fait l'objet d'une couverture du risque de change figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. Les différences de conversion calculées sont alors inscrites au bilan dans le poste "Ecart de conversion actif ou passif".

Une provision pour risques est constituée, le cas échéant, afin de couvrir les pertes de change latentes non couvertes.

2.2.5. Disponibilités et concours bancaires courants

Les disponibilités sont constituées de valeurs immédiatement convertibles en espèces pour leur montant nominal.

Dans le cadre du dispositif de centralisation des disponibilités au niveau de sa maison mère, la société dispose d'un compte courant intra-groupe auprès de la Compagnie de Saint-Gobain.

Les disponibilités mises à disposition de Saint-Gobain figurent sous la rubrique "Autres créances" tandis que les fonds avancés sont classés en "Emprunts et dettes financières divers ».

2.2.6. Retraites, indemnités de départ à la retraite et médailles du travail

Les droits acquis par le personnel, afférents aux indemnités de départ en retraite, ne sont pas provisionnés. Ils sont mentionnés sous la rubrique "engagements financiers" (voir paragraphe 5.1).

Les engagements de la société au titre des médailles du travail sont comptabilisés en provision pour risques et charges (voir paragraphe 3.4).

2.2.7. Provision pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Les provisions pour garantie accordée aux clients sont estimées à la clôture sur la base de l'historique des coûts comptabilisés au cours des trois dernières années.

2.2.8. Chiffre d'affaires

Les ventes de marchandises sont enregistrées en produits au moment de la livraison des biens ou selon les conditions spécifiques prévues à chaque contrat.

Concernant l'activité Equipements, le chiffre d'affaires et le résultat sont calculés majoritairement suivant la méthode à l'avancement.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Immobilisations

a) Immobilisations incorporelles

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à 54 K€,
La dotation aux amortissements de l'exercice s'élève à 42 K€.

Aucune dépréciation exceptionnelle n'a été enregistrée sur la période 2022.

La société n'a pas cédé ni mis hors service ni d'immobilisations incorporelles.

b) Immobilisations corporelles

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à 2 319 et la dotation aux amortissements à 2 142 K€.

La société a mis hors service des immobilisations ayant une valeur brute de 146 K€, cette part de désinvestissement concerne des outillages et équipements obsolètes ou défectueux.

Les immobilisations en cours s'élèvent à 4 684 K€ et correspondent aux principaux projets d'investissements suivants :

- Centre usinage multifonction	: 1 027 K€
- Centre Usinage Multifonction	: 199 K€
- CUVE HT POUR FE	: 197 K€
- Autres	: 3 261 K€

c) Immobilisations financières

La société n'a pas acquis ni cédé d'immobilisations financières.

d) Variation des immobilisations et des amortissements

Variation des immobilisations

(en milliers d'euros)	31/12/21	Augmentation	Diminution	Reclassement	31/12/22
Frais d'établissement	0				0
Fonds de commerce	60				60
Coût de développement	294				294
Brevet et licences	650				650
Autres immobilisations incorporelles	3 249	53			3 302
terrains	1 831	0	0	0	1 831
Constructions	18 148	46	-15	0	18 179
Installations techniques et autres immobilisations corporelles	35 806	129	-133		35 802
Immobilisations en cours	2 038	2 484	0		4 522
Avances et acomptes	853	0	-445		408
Immobilisations financières	12	0	0		12
TOTAL	62 940	2 712	-593	0	65 060

Variation des amortissements et dépréciations

Variation des amortissements et dépréciations

(en milliers d'euros)	Amortissements et dépréciations en début d'exercice	Exploitation		Exceptionnels		Reclassements	Amortissements et dépréciations en fin d'exercice
		Augmentations	Diminutions	Augmentations	Diminutions		
Amortissements immobilisations incorporelles	4 229	42					4 271
Dépréciations immobilisations incorporelles	0						0
TOTAL	4 229	42	0	0	0	0	4 271
Amortissements immobilisations corporelles	44 748	2 113	-147				46 714
Dépréciations immobilisations corporelles	0						0
TOTAL	44 748	2 113	-147	0	0	0	46 714

3.2. Actif circulant

Dépréciation de l'actif circulant

Rubriques	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	1 253	825	-1 350	728
Créances	8	0		8
TOTAL	1 261	825	-1 350	736

Augmentations: signe +

3.3. Capitaux propres

a) Capital Social

Le capital social, d'un montant de 12.200.000 euros, se compose de 800.000 actions d'une valeur nominale de 15,25 euros chacune, détenues à hauteur de 100 % par Saint-Gobain PAM.

b) Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres

Intitulé	Ouverture	Impact changement de méthode	Report à nouveau	Dividendes	Résultat 2022	Autres	Clôture
Capital social	12 200						12 200
Prime d'émission	1						1
Ecart de réévaluation	0						0
Réserve légale	1 220						1 220
Réserves ordinaires	0						0
Report à nouveau	366		1 086				1 452
Acompte sur dividendes	0						0
Provision réglementées	1 907					-58	1 849
Subvention d'investissement	31						31
Résultat de l'exercice	4 344		-1 086	-3 258	4 570	39	4 609
TOTAL Capitaux Propres	20 069	0	0	-3 258	4 570	-19	21 362

c) Provisions réglementées

Provisions réglementées

(en milliers d'euros)	31/12/2021	Impact change ment de method	Augmentation	Autres	Diminution	31/12/2022
Provision pour investissement	0					0
Provision pour hausse des prix	0					0
Amortissements dérogatoires	1 907		270	-11	-317	1 849
Autres provisions réglementées	0					0

3.4. Provisions

Variation des provisions

Variation des provisions pour risques et charges et pour dépréciations sur actif circulant et immobilisé

(en milliers d'euros)	31/12/2021	Impact changement de méthode	Dotation	Utilisation	Reprise	31/12/2022
Provision pour garantie donnée Clients	63		59		-63	59
Provision pour risques divers (**)	539				-500	39
	0					0
Provision pour charges / Affaires soldées	1 416		2 341		-1 416	2 341
Provision Médailles du Travail	256		19		-17	258
Plan d'Unité de Performance	87				-44	43
Provision pour Litiges (*)	0					0
TOTAL	2 361	0	2 419	0	-2 040	2 740
Provisions dépréciations sur actif circulant	1 261		825		-1 350	736
sur autres actifs immobilisés	0					0
TOTAL	1 261	0	825	0	-1 350	736

(*) Les provisions pour litiges concernent...

(**) Le poste Divers comprend une provision pour risque sur projet Airbus P13383 et P13384 de 22K€ et 17K€

}

A détailler dans l'Annexe version Word

Dotations: signe +

Utilisation et Reprise: signe -

3.5. Etat des créances et dettes par échéances (en milliers d'euros)

Etat des créances et dettes par échéances

(en milliers d'euros)

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance +1 an -5 ans	Échéance +5 ans
Actif immobilisé :	12			12
. Autres immobilisations financières	12			12
Actif circulant :	13 320	12 114		
. Avances et acomptes versés / Commandes	1 206	1 206		
. Créances clients (1)	8 048	8 048		
. Créances diverses (2)	4 066	4 066		
Charges constatées d'avance :	26	26		
Dettes financières :	2 141	2 141		
. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	48	48		
. Dettes financières diverses	2 093	2 093		
Dettes d'exploitation et diverses	17 365	17 365		
Produits constatés d'avance :	0	0		

(1) dont 0 K€ représentés par des effets à recevoir

(2) dont 3 355K€ de produits à recevoir

3.6. Comptes rattachés

Les **charges constatées d'avance** s'élèvent à 26 K€ et sont principalement constituées de :

- Services extérieurs

Pas de **produits constatés d'avance**.

Les **produits à recevoir** s'élèvent à 3 355K€

Les **charges à payer**, qui s'élèvent au total à 14 908 K€, sont principalement constituées de :

- de dettes fournisseurs pour 3 003 K€
- de dettes fiscales et sociales pour 3 785 K€
- autres pour 47 K€

3.7. Transactions avec des parties liées

Les principaux postes représentatifs de transactions avec les parties liées sont les suivants :
(en milliers d'euros)

Transactions avec des parties liées

	Montants concernant les		
	entreprises liées	entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	dirigeants de la société et des sociétés qu'ils contrôlent
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés			
Emprunt (-) / Prêts (+); Compte courant Groupe)			
Créances clients, comptes rattachés	6 421		
Autres créances	2 219		
Produits constatés d'avance			
Emprunts, dettes auprès établissements de crédit			
Emprunts, dettes financières divers			
Dettes fournisseurs, comptes rattachés	466	0	
Avances et acomptes reçus	1 121		
Charges constatées d'avance	22		
Autres dettes (Ristournes à établir)	862		
Autres produits financiers	0		

La société n'a conclu avec les parties liées aucune autre transaction significative, non passée à des conditions normales de marché, visée par les règlements ANC n°2010-02 et 2010-03.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Par secteur géographique

Le chiffre d'affaires net réalisé en France représente 21 % du chiffre d'affaires net total (19 % en 2021), contre 79 % pour le chiffre d'affaires net export (81 % en 2021).

Par activité

Alliage & Transformation : 67 % du chiffre d'affaire total (69 % en 2021)

Syspro : 26 % du chiffre d'affaire total (24 % en 2021)

Sevax : 7 % du chiffre d'affaire total (7 % en 2021)

4.2. Dépenses de recherche et coûts de développement comptabilisés en charges

La Société a poursuivi son effort de recherche et de développement (871 K€) dont une partie est financée par le GIE interne au Groupe Saint-Gobain.

4.3. Résultat financier

	(en milliers d'euros)
Ce résultat correspond aux éléments suivants :	
- Intérêts financiers	- 8
- Résultat de change	- 3
	<hr/>
Résultat financier	- 11

4.4. Résultat exceptionnel

	(en milliers d'euros)
Ce résultat correspond aux éléments suivants :	
- Solde net des dotations / reprises sur amortissements dérogatoires	47
- Autre	1
	<hr/>
Résultat exceptionnel	+ 48

4.5. Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel

Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant hors participation	6 570	-1 476	5 094
Résultat exceptionnel à court terme	48		48
Résultat exceptionnel à long terme			0
Prime de Partage des Profits			0
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	-676		-676
Contribution sociale sur les bénéfices			0
Créance d'impôt à raison des pertes fiscales antérieures			0
Autres crédits d'impôts (Apprentissage, ...)		104	104
Résultat comptable	5 942	-1 372	4 570

Produits: signe +

4.6. Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Les éléments entraînant un décalage d'imposition conduisent à un allègement de la dette future d'impôt de 58 K€, calculé au taux de 25 %. La dette future ne prend pas en compte la contribution supplémentaire.

La situation fiscale latente s'analyse comme suit (en bases) :	
	Montants en K€
IMPOTS DU SUR :	
Provisions réglementées :	1 849
- Provision pour hausse des prix	
- Provision pour fluctuation des cours	
- Provision pour investissements	
- Amortissements dérogatoires	1 849
Subventions d'investissement	
Produits non imposables temporairement :	
(à réintégrer l'année de leur acquisition)	
- plafonnement TP	
TOTAL ACCROISSEMENTS	1 849
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement :	-2 411
(à déduire l'année suivante)	
- Provision pour participation	-676
- Provision pour risques et charges	
- Provision pour congés payés	-1 651
- Provision pour bonus à payer et unités de Performance	
- Contribution solidarité	-84
TOTAL ALLEGEMENTS	-2 411
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	-562
Impôt dû sur plus-values différées	
Crédit à imputer sur :	0
- Amortissements réputés différés	
- Déficit reportables	0
- Moins-values au taux réduit	0
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	-562

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Engagements financiers

a) Retraite

A leur départ en retraite, les salariés de la société reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et des autres modalités de la convention collective. De même au cours de leur vie professionnelle, les salariés acquièrent progressivement l'ancienneté déterminant l'attribution des pensions ou rentes auxquels ils peuvent prétendre à la fin de leur période d'activité.

Le montant cumulé de ces engagements sociaux non provisionnés a été évalué au 31 décembre 2022 à 9 407 K€.

Ils recouvrent, d'une part, les indemnités de fin de carrière à hauteur de 2 609 K€ et, d'autre part, les rentes viagères à hauteur de 6 588 K€. Les rentes viagères concernent les retraités, les préretraités et les actifs "futurs ayant droit", et 210 K€ de médailles du travail

L'estimation actuarielle des prestations accordées repose sur la méthode des unités de crédit projetées fondée sur le salaire de fin de carrière et les droits déterminés à la date d'évaluation.

Les calculs actuariels de ces engagements sont effectués par un cabinet spécialisé.

b) Crédit-bail

Néant

c) Autres engagements financiers

Les cautions reçues des fournisseurs (restitutions d'acomptes, bonne exécution) s'élèvent à 12 K€. Les engagements envers des sociétés du Groupe Saint-Gobain au 31 décembre 2022 se situent à 51 K€, et il n'y en a aucun envers des sociétés hors groupe.

Les ventes de devises à terme sont de 0 au 31 décembre 2022.
Il n'y a pas d'achats de devises à terme au 31 décembre 2022.

5.2. Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise	TOTAL
Cadres	74,0	0,0	74,0
Agents de maîtrise et Techniciens	13,8		13,8
Employés	87,7	0,0	87,7
Ouvriers	100,0	0,0	100,0
Apprentis et contrats de qualification	18,3	0,0	18,3
TOTAL	293,8	0,0	293,8

5.4. Rémunération des organes d'Administration

La rémunération des dirigeants n'est pas communiquée car cette information conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

5.5. Consolidation

Les comptes individuels de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la Compagnie de Saint-Gobain.

5.6. Intégration fiscale

Depuis le 01/01/1993, la société est comprise dans un périmètre d'intégration fiscale conformément à l'accord qu'elle a donné à l'option exercée par la Société Mère en application de l'article 223 A du Code Général des Impôts.

La convention d'intégration prévoit la neutralité fiscale pour les filiales intégrées. Dans leurs relations avec la Compagnie de Saint-Gobain, société mère intégrante, les filiales acquittent leur impôt comme si elles étaient imposées séparément.

En cas de sortie du Groupe, les filiales déficitaires n'ont droit à aucune indemnisation au titre des déficits transmis à l'intégrante pendant la période d'intégration.

5.7. Autres opérations présentant des risques et des avantages pour la société non traduits au bilan

Néant

5.8. Autres éléments significatifs

Néant

5.9. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

RAS

SAINT-GOBAIN SEVA
Société par Actions Simplifiée au capital de 12.200.000 Euros
Siège Social : 43, rue du Pont de Fer - 71100 Chalon-sur-Saône
RCS Chalon-sur-Saône 329 073 282

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 16 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le seize mai
À Pont-à-Mousson

La société SAINT-GOBAIN PAM HOLDING, société anonyme au capital de 44.492.830 €, dont le siège social est situé au 21, Avenue Camille Cavallier - 54700 Pont-à-Mousson, Immatriculée au RCS de Nancy sous le numéro 755 802 105

En sa qualité d'associé unique de la société,

Représentée par M. Thierry FOURNIER, Président Directeur Général

EXPOSE PREALABLEMENT CE QUI SUIIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par M. Benoît d'IRIBARNE, Président non associé.

Le Commissaire aux Comptes a établi les rapports requis par les dispositions du Code de Commerce.

PREND LES DECISIONS SUIVANTES :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- L'affectation du résultat de cet exercice ;
- Le constat de l'absence de conventions relevant de l'article L 227-10 du Code de Commerce ;
- Les pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION :

L'associée unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve d'une part, le bilan, le compte de résultat ainsi que l'annexe, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui sont présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 4 570 134 €, et d'autre part, les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

Il approuve également le montant des charges non déductibles (article 39-4 du Code Général des Impôts) mentionné dans le rapport de gestion du Président.

En conséquence, l'associée unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION :

L'associée unique constate que la réserve légale ayant atteint le dixième du capital social, le bénéfice net de l'exercice qui s'élève à 4 570 134 € est distribuable.

A cette somme, vient s'ajouter le report à nouveau bénéficiaire de 1 490 965 €, et aucune réserve distribuable, pour former un total distribuable de 6 061 100 €, qu'il décide d'affecter comme suit :

- 3 428 000 € à titre de dividende pour l'ensemble des 800.000 actions composant le capital social, soit un dividende de 4,285 € par action,
- 2 633 100 € au compte de report à nouveau.

Le dividende sera mis en paiement au plus tard, le 23 mai 2023.

Par ailleurs, l'associée unique prend acte que :

- Un dividende de 4,072 € par action a été distribué au titre de l'exercice 2021 ;
- Un dividende de 1,373 € par action a été distribué au titre de l'exercice 2020 ;
- Un dividende de 5,968 € par action a été distribué au titre de l'exercice 2019 ;

TROISIEME DECISION :

L'associée unique constate qu'aucune convention relevant de l'article L 227-10 du Code de Commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION :

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait de la présente décision, pour effectuer toutes formalités requises par la loi.

Le présent acte fera l'objet d'une retranscription dans le registre des décisions de l'associée unique de la société.

L'associée unique

Le 16 mai 2023

Thierry Fournier
Thierry Fournier (16 mai 2023 14:56 GMT+2)

Copie certifiée
conforme à l'original

Thierry FOURNIER
Représentant de la société SAINT-GOBAIN PAM HOLDING

Noella Mbimi

De: Stéphanie LACHAL <stephanie.lachal@greffe-tc-chalonsursaone.fr>
Envoyé: jeudi 20 juillet 2023 08:33
À: Noella Mbimi
Objet: RE: SAINT-GOBAIN SEVA - RCS 329073282

Catégories: 3. Rejet

Bonjour,

Vous n'avez joint aucun document à votre dépôt (bilan, procès verbal...)

Vous pouvez le déposer sous format papier au Greffe avec le règlement.

Cordialement

Stéphanie LACHAL
Collaboratrice
SERVICE DEPOT DES COMPTES-INJONCTION DE PAYER
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHALON SUR SAONE

De : Contact Chalon <contact@greffe-tc-chalonsursaone.fr>
Envoyé : jeudi 20 juillet 2023 08:30
À : Stéphanie LACHAL <stephanie.lachal@greffe-tc-chalonsursaone.fr>
Objet : TR: SAINT-GOBAIN SEVA - RCS 329073282
Importance : Haute

De : Noella Mbimi <noella.mbimi@legalvision.fr>
Envoyé : mercredi 19 juillet 2023 17:03
À : Contact Chalon <contact@greffe-tc-chalonsursaone.fr>
Objet : SAINT-GOBAIN SEVA - RCS 329073282
Importance : Haute

Bonjour,

Nous avons reçu ce rejet, or il semble être adressé au cabinet KPGM S.A. et non à LEGAL VISION.

De plus, c'est la première fois que nous déposons cet exercice et uniquement via le Guichet Unique.

Pourrions nous savoir s'il s'agit d'une erreur et le cas échéant, pourriez-vous nous indiquer qui a procédé à ce dépôt papier svp ?

Vous en remerciant par avance pour vos diligences et votre retour.

Bien à vous,



Noëlla MBIMI
Formaliste

+33 (0)1 76 35 04 73
noella.mbimi@legalvision.fr
15 rue du Milan, 75009 PARIS



 **LEGALVISION**



Greffe du tribunal de commerce de CHALON-SUR-SAÔNE
Palais de Justice - 4 rue Emiland Menand 71100 CHALON-SUR-SAÔNE
Téléphone : 08.91.01.11.11 - E-mail : contact@greffe-tc-chalonsursaone.fr
www.greffe-tc-chalonsursaone.fr - www.infogreffe.fr

/ BIL / SL / 2023/6118

KPMG S.A
TOUR EQHO
2 AVENUE GAMBETTA
92400 COURBEVOIE

Chalon-sur-Saône, le 19 juillet 2023

Nos références : C5_BIL_DEMAT * 1984B00113 * SL * 2023/6118 * 329073282

Nature de l'inscription : Dépôt de comptes annuels dématérialisé

Entreprise : SAINT-GOBAIN SEVA

Pour toute réponse, joindre impérativement le présent courrier

RENOI DU DOSSIER NON REGULARISE

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre dossier, nous vous notifions le rejet de la demande en raison des pièces ou renseignements manquants suivants :

- Cette formalité a fait l'objet d'un nouveau dépôt en papier

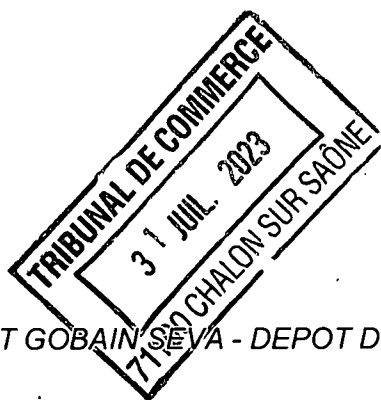
Avec nos salutations distinguées.

Le greffier

www.legalvisionpro.fr

**Greffe du tribunal de commerce de
CHALON-SUR-SAÔNE**
Mme Stéphanie LACHAL
Services RCS – Comptes annuels
Palais de Justice - 4 rue Emiland Menand
71100 CHALON-SUR-SAÔNE

Le 27.07.2023 à Paris



Objet : SAINT GOBAIN SEVA - DEPOT DES COMPTES

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de bien vouloir procéder au dépôt des comptes de la société

Vous trouverez ci-joint les documents nécessaires au dépôt des comptes annuels.

- 1 chèque de 45,01 à votre ordre

Vous en remerciant par avance et à votre disposition pour tout complément.

Nous vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Noëlla MBIMI
Formaliste
noella.mbimi@legalsvision.fr

LEGALVISION

SAS au capital de 38 095,20 €
809 015 407 RCS Bordeaux
Code APE : 6201Z - TVA : FR18809015407
Président : Loïc LE GOAS